

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**Projet de construction et d'exploitation d'un parc photovoltaïque
implanté sur la commune de Trignac
(*maître d'ouvrage : Société Centrale Solaire Menée Lambourg*)
Demande de dérogation d'espèces protégées**

Par arrêté préfectoral n° 2025/ICPE/035 du **31 janvier 2025**, une enquête publique unique est ouverte, en mairie de Trignac, pendant trente-et-un jours consécutifs, **du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au mercredi 2 avril 2025 à 17h00 inclus**, portant sur la demande présentée par la société Centrale Solaire Menée Lambourg en vue d'obtenir un permis de construire pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, implantée sur la commune de Trignac ainsi que sur la demande de dérogation d'espèces protégées.

Monsieur Marc JACQUET, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; Il reçoit en personne les observations et propositions du public, en mairie de Trignac (11 place de la mairie – 44570 TRIGNAC), aux jours et heures suivants :

Lundi 3 mars 2025 de 9h00 à 12h00
Mercredi 12 mars 2025 de 14h00 à 17h00
Vendredi 21 mars 2025 de 14h00 à 17h00
Mardi 25 mars 2025 de 9h00 à 12h00
Mercredi 2 avril 2025 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Trignac aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/5972> et depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Trignac.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de Trignac (11 place de la mairie – 44570 TRIGNAC).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5972> accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5972@registre-dematerialise.fr

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairies et sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le commissaire-enquêteur rédigera un rapport unique dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, à savoir :

- d'une part, au titre de la demande de permis de construire sollicitée par la société Centrale Solaire Menée Lambourg,
- d'autre part, au titre de la demande de dérogation d'espèces protégées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Trignac pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Centrale Solaire Menée Lambourg – Rue Roland Garros – Parc d'activités du Bois Cesbron – 44700 ORVAULT (courriel du responsable de projet : david.paulet@enr44.fr, 06.08.35.30.43).

La décision d'accorder ou non le permis de construire et la demande de dérogation d'espèces protégées relève de la compétence du préfet de la Loire-Atlantique.